LIVRET D'ACCUEIL

SERVICE DE RÉANIMATION PÉDIATRIQUE

Ascenseurs verts - 1er étage

HCL
HOSPICES CIVILS DE LYON

HÔPITAL FEMME MÈRE ENFANT

www.chu-lyon.fr

SOMMAIRE

1. Présentation du service p.4

2. Présentation de l'équipe p.5

3. Accès au service p.7

5. Visites..... p.8

4. Quelques règles d'hygiène..... p.9

6. Comment avoir des nouvelles de mon enfant ? p.10

7. Présence parentale la nuit.....p.10

8. Repas..... p.11

9. Vivre au mieux le temps du séjour p.12

10. Accès.....p.13

11. Activité de recherche.....p.14

12. Consultation post réanimation.....p.14

Charte européenne des droits de l'enfant hospitalisé p.15

Numéros utiles p.16

Votre enfant va ou vient d'être admis dans le service de réanimation pédiatrique.

Ce livret vous permettra de mieux connaître et comprendre son organisation, afin de vous accompagner au quotidien lors du séjour de votre enfant.

Ce service est caractérisé par une activité continue. Il assure la prise en charge des cas les plus graves et fait face aux situations d'urgence.

Afin de préserver la sécurité de chaque patient et de permettre à l'équipe soignante d'assurer au mieux les soins, il est nécessaire que vous respectiez les mesures détaillées dans ce livret.

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Notre service est une unité de réanimation médico-chirurgicale de 23 lits, qui accueille les enfants de la naissance à 18 ans.
Une présence médicale est assurée 24h/24.
L'équipe paramédicale est aussi présente 24h/24 et travaille en 12h, de jour (7h-19h) et de nuit (19h-7h).

Il se compose de 5 secteurs :

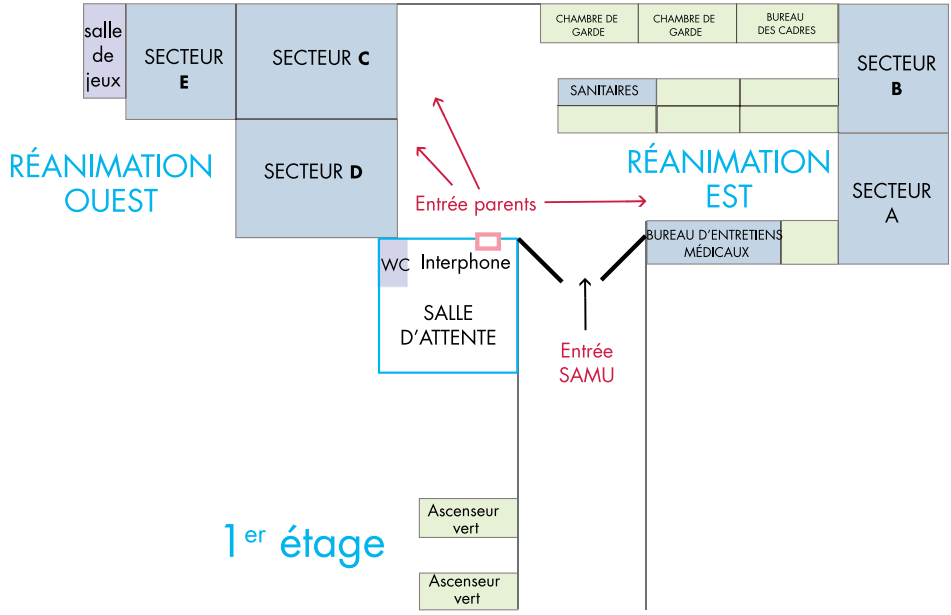

2. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Qui va s'occuper de votre enfant chaque jour ?

- 1 médecin réanimateur
- 1 interne (médecin en formation)
- 1 externe (étudiant en médecine)
- 1 infirmier(e)
- 1 auxiliaire de puériculture

L'équipe médicale est sous la responsabilité du Pr Etienne JAVOUHEY.
Elle est composée de 20 médecins, dont 7 internes.

Vous pouvez avoir des informations médicales régulièrement auprès de l'interne et du médecin réanimateur qui prennent en charge votre enfant.

L'équipe paramédicale est composée d'environ 100 professionnels : infirmier(e)s, puéricultrices, auxiliaires de puériculture et aides-soignants. Elle est supervisée par deux cadres de santé.

A tout moment vous pouvez demander à rencontrer, sur rendez-vous, les cadres de santé ou le chef de service, en vous adressant à l'infirmière en charge de votre enfant.

Qui d'autre peut intervenir auprès de votre enfant ?

Une psychologue est présente dans le service, pour vous accompagner sur ce que vous et votre enfant êtes en train de vivre. N'hésitez pas à la solliciter, via l'équipe soignante, si vous le souhaitez.

Les kinésithérapeutes prennent en charge les enfants sur le plan respiratoire et/ou moteur si leur état de santé le nécessite.

Une psychomotricienne, présente à temps partiel, peut être sollicitée pour aider votre enfant à (re)prendre conscience de son corps, retrouver du plaisir et du bien-être, et ainsi le soutenir dans son développement psychomoteur.

Une assistante sociale peut vous aider dans vos démarches administratives liées à l'hospitalisation de votre enfant, à l'arrêt de votre activité professionnelle, à la rédaction de dossiers en vue d'allocations spécifiques, etc… Un rendez-vous avec elle peut être organisé sur simple demande à l'équipe soignante.

Une diététicienne intervient quotidiennement auprès de l'équipe médicale et paramédicale pour proposer et élaborer une prise en charge nutritionnelle adaptée à votre enfant. Au cours de l'hospitalisation, elle peut être amenée à vous rencontrer en fonction du projet nutritionnel et se tient à votre disposition pour toute question.

Une orthophoniste présente à temps partiel, peut, à la demande du service, venir accompagner l'oralité de votre enfant en particulier sur les temps de repas, ainsi que sur le plan de la communication.

Les intervenants extérieurs :

Nous accueillons toute l'année **des étudiants** en médecine, infirmiers, auxiliaires de puériculture, puéricultrices, … Dans le cadre de leur formation, ils seront amenés à s'occuper de votre enfant, sous la responsabilité des professionnels du service.
Trois Associations (Les blouses roses, Docteur Clown et Musigônes) interviennent régulièrement dans le service pour le bien-être de votre enfant et le vôtre.
Si l'hospitalisation de votre enfant se prolonge, **des professeurs des écoles,** à partir de la grande section de maternelle, et **des professeurs du secondaire** pour les matières principales (mathématiques, français et anglais), assurent des cours individuels en s'adaptant à son état de santé.

Une réflexologue, Marie-Jo, intervient pour créer un état de détente immédiate par un massage adapté du pied, du plus petit au plus grand. Elle aide aussi à combattre les nausées, les dysfonctionnements du transit et les troubles du sommeil.

Une sophrologue, Christel, par une méthodologie précise basée sur la respiration, la détente musculaire et la visualisation positive, aide les enfants et les parents à gérer le stress lié à l'hospitalisation, et participe parfois aux soins.

LE RÊVE DE MARIE DREAM
Ensemble contre les cancers pédiatriques

L'intervention hebdomadaire de ces deux professionnelles est rendue possible grâce au financement de l'Association Le Rêve de Marie-DREAM. **www.le-reve-de-marie-dream.fr**

Des représentants des divers cultes peuvent vous rencontrer. Vous trouverez leurs coordonnées en salle d'attente.

3. ACCÈS AU SERVICE

L'accès au service est autorisé aux parents 24h/24.

Par souci de confidentialité, notamment lors des relèves médicales et paramédicales, vous devrez parfois patienter en salle d'attente avant de pouvoir entrer dans le service, ou patienter dans la chambre de votre enfant avant de pouvoir en sortir.

Pour signaler votre présence, vous utiliserez **l'interphone en salle d'attente.**

La salle d'attente doit être considérée comme un sas d'attente avant de pouvoir pénétrer en réanimation. Ce n'est pas une salle de jeu pour les enfants. Elle n'est pas **non plus un lieu de regroupement familial.** Les repas ne peuvent être pris **que dans l'espace repas aménagé** pour votre confort. Les modalités de stockage des aliments frais y sont indiquées. Nous vous remercions par avance de vous conformer scrupuleusement à l'ensemble des modalités indiquées ci-dessus, dans le souci du respect de chacun.

4. VISITES

Les frères et sœurs mineurs sont les bienvenus à tout moment de l'hospitalisation et sans contrainte horaire, sous réserve d'avoir obtenu l'accord de l'équipe soignante. Ils seront accueillis par un soignant ou la psychologue, qui les accompagnera jusqu'à l'enfant hospitalisé après leur avoir présenté et expliqué l'environnement de la chambre.

Vos proches peuvent rendre visite à votre enfant, **de 15h à 18h30** suivant les modalités suivantes :

- a**près 48h d'hospitalisation** dans le service,
- après avis médical et selon son état de santé,
- 1 personne à la fois,
- 2 personnes différentes et maximum par jour,
- obligatoirement accompagnées de l'un ou des 2 parents.

Durant les visites, nous vous demandons de **respecter le sommeil de votre enfant.** Il lui permet de se ressourcer.

Au cours du séjour, la possibilité pour votre enfant de recevoir des visites peut être réévaluée en fonction de son état de santé.

Si un des deux parents ne peut être présent temporairement, vous pouvez désigner **une personne « relais »**, qui sera **la même pour l'ensemble du séjour** et qui bénéficiera des mêmes principes de présence que vous.

5. QUELQUES RÈGLES D'HYGIÈNE

Les règles d'hygiène sont particulièrement importantes en réanimation.

A votre arrivée, vous devrez **retirer vos bijoux** (bagues, bracelet, montre…) et les déposer avec **vos effets personnels** dans les casiers prévus à cet effet.

Ensuite, vous devrez effectuer **un lavage soigneux des mains et avant-bras durant 1 minute,** complété par une friction avec du gel hydro-alcoolique lors de l'entrée dans la chambre.
Vous devrez toujours vous assurer que vos mains sont propres, avant, pendant et après votre visite.

Dans certains cas, des précautions d'hygiène supplémentaires peuvent être requises et seront expliquées par le personnel soignant. Elles devront être scrupuleusement respectées.

Si vous êtes enrhumé ou fiévreux, des masques sont à disposition dans la chambre de votre enfant. Veillez également à augmenter la fréquence des lavages des mains (après chaque mouchage, en sortant de la chambre de l'enfant…).

Téléphone portable : son utilisation, en mode vibreur, doit être limitée, dans le respect d'un calme nécessaire à votre enfant. Par ailleurs, il est impératif de le **désinfecter** à chaque entrée dans la chambre au moyen d'une lingette pré-imprégnée.

Dès le moment où vous quittez la chambre de votre enfant, vous devez impérativement, avant d'y retourner :

- demander l'autorisation d'entrer par l'interphone,

- renouveler les règles d'hygiène (pas de bijoux, avant-bras nus, lavage des mains au savon puis au gel hydro-alcoolique).

6. COMMENT AVOIR DES NOUVELLES DE MON ENFANT ?

Lors de votre venue, l'infirmier(e) ou l'auxiliaire de puériculture viendra vous donner des nouvelles dès que possible, et un médecin vous renseignera sur son état de santé au cours de la journée.
Vous pourrez également obtenir des nouvelles **par téléphone, jour et nuit**, en évitant autant que possible les temps de transmissions entre soignants de 6h45 à 7h15 et de 18h45 à 19h15.

Les nouvelles par téléphone sont exclusivement réservées aux parents.
Tout au long du séjour, les informations concernant l'évolution de l'état de santé de votre enfant seront données uniquement aux parents, ou à une personne de confiance désignée par ces derniers, ou à un traducteur si besoin.
Il vous appartient de transmettre les nouvelles à vos proches et amis.

7. PRÉSENCE PARENTALE LA NUIT

Les 2 parents sont autorisés à rester auprès de l'enfant.
Néanmoins, nous n'avons la possibilité d'installer qu'une seule couchette dans la chambre. Si vous restez dormir : 2 draps sont fournis pour la durée du séjour ; l'oreiller et la couverture ne sont pas fournis.

Les soins sont prodigués aux enfants jour et nuit et occasionneront de fait du bruit dans la chambre durant la période de sommeil.

Il vous sera demandé d'avoir **replié la couchette, pour 8h30 au plus tard,** afin de favoriser l'ensemble des soins de votre enfant et faciliter le ménage de la chambre.

Autres solutions d'hébergement :

- **la Maison du Petit Monde** : entrée du site, côté Bd Pinel - Tél. : 04 72 00 10 10
Tarifs appliqués en fonction des revenus, compris entre 15,92 et 42 euros/nuit/personne, petit-déjeuner compris. Certaines mutuelles prennent en charge tout ou partie de ces frais. Vous devrez impérativement présenter votre dernier avis d'imposition, fournir un chèque de caution de 100 euros, et un bulletin d'hospitalisation délivré par le bureau des entrées. Plus d'informations auprès de l'établissement.

- **L'hôtel Ibis**, à proximité de l'hôpital : sortie du site, côté périphérique.

8. REPAS

Les repas de votre enfant sont commandés quotidiennement selon les prescriptions médicales, tout en respectant sa religion et ses goûts. Par conséquent, nous vous demandons de ne donner aucun aliment venant de l'extérieur, sans avis de l'équipe soignante.

Si votre enfant est à jeun, merci de ne pas manger devant lui.

Dès lors que votre enfant sera alimenté, vous aurez la possibilité de prendre votre repas auprès de lui.

Votre repas est à votre charge. Il peut être entreposé dans le frigo de la salle d'attente, et doit être **contenu dans une boîte hermétique identifiée à votre nom**.

Vous trouverez par ailleurs de quoi vous restaurer dans l'enceinte de l'hôpital : relais H au rez-de-chaussée (ouvert de 8h à 19h du lundi au vendredi, et de 12h à 18h les week-ends et jours fériés), un food-truck (sous l'Aile A1, les midis en semaine) et une cabane à pizzas (face à l'entrée de l'hôpital Louis Pradel : ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 14h30).

Si vous allaitez votre bébé, et qu'un tire-lait vous est nécessaire, nous vous invitons à vous munir de votre matériel personnel. Si vous n'en possédez pas, une ordonnance délivrée par le médecin de l'unité vous permettra de vous en procurer en pharmacie.

Seul le lait recueilli dans le service pourra être donné à votre enfant.

9. VIVRE AU MIEUX LE TEMPS DU SÉJOUR

Il est très important de parler à votre enfant de ce qu'il est en train de vivre. Expliquez-lui pourquoi il est à l'hôpital, dites-le avec des mots simples mais fidèles à la réalité.

Rassurez-le sur votre présence, et prévenez-le lorsque vous partez. Même s'il pleure, lui dire la vérité préserve sa confiance en vous. Les enfants, si jeunes soient-ils, sont sensibles à ce qui leur est dit.

Votre enfant a besoin de réconfort, de tendresse et de calme. Si vous, parents, êtes préparés à l'hospitalisation, votre enfant le sera aussi. Si vous n'avez pas pu anticiper ce temps d'hospitalisation, l'équipe soignante s'efforcera de répondre au mieux à vos inquiétudes et à celles de votre enfant. N'hésitez pas à nous solliciter.

Il est possible d'apporter **des produits de soins et des effets personnels,** afin de constituer un environnement connu et rassurant : photos, mobiles, décors divers, courrier des copains, mais aussi doudou, couverture, vêtements…, fraîchement lavés. **Parlez-en à l'infirmière ou à l'auxiliaire** qui s'occupe de lui, elle saura vous conseiller.

L'entretien du linge est à votre charge. Si vous logez à la Maison du Petit Monde, un lave-linge et un sèche-linge sont à votre disposition (lessive non fournie).

10. ACCÈS

Voiture et parking

Vous pouvez accéder à l'hôpital Femme Mère Enfant en voiture par :

- Le boulevard Pinel
- Le boulevard périphérique Laurent Bonnevay (sortie « Hôpitaux Est »)

Le stationnement dans l'enceinte du Groupement Hospitalier Est est payant. La grille tarifaire propose un paiement à l'heure (dégressif pour plusieurs heures d'affilée), un forfait « journée » et un forfait « longue durée ». Cette grille est à votre disposition en salle d'attente. Vous pourrez également obtenir tous les renseignements nécessaires auprès du guichet de stationnement situé au rez-de-chaussée du bâtiment A1.

Transports en commun

L'hôpital Femme Mère Enfant est accessible en bus TCL via les lignes C8 (correspondance Grange Blanche et Part-Dieu) et C9 (correspondance Bellecour et accès direct à la Part-Dieu). Arrêt « Hôpital Femme Mère Enfant », et via le tramway T6 arrêt « Hôpitaux Est-Pinel ».

11. ACTIVITÉ DE RECHERCHE

Dans le cadre de **l'activité universitaire** du service, et afin d'améliorer la qualité des soins dans une démarche d'assurance qualité, nous évaluons régulièrement nos pratiques et les soins qui sont dispensés. Dans ce but, il est possible que toutes les données recueillies durant le séjour de votre enfant (température, pression artérielle, fréquence cardiaque, fréquence respiratoire, résultats d'examens complémentaires…) puissent faire l'objet d'analyse a posteriori, c'est-à-dire une fois qu'il aura quitté le service. Les données sont collectées anonymement et en accord avec la législation actuelle sur la recherche biomédicale.

Un droit d'accès, de rectification ainsi que la possibilité de s'opposer à la transmission des données vous est garanti en contactant le secrétariat de la réanimation :
ghe.hfmereap@chu-lyon.fr

12. CONSULTATION POST RÉANIMATION

Suite au séjour en réanimation pédiatrique de votre enfant, il peut vous être proposé **une consultation post réanimation dans les mois qui suivent son hospitalisation**. Une proposition de consultation vous sera envoyée par courrier à votre domicile ou vous pouvez directement contacter le secrétariat pour prendre rendez-vous. Celle-ci a été mise en place en 2021 afin d'assurer un suivi post réanimation. Elle permet **de dépister d'éventuelles séquelles ou troubles physiques et/ou psychologiques secondaires**, appelés « syndrome post réanimation », pouvant affecter l'enfant et/ou sa famille proche. Elle permet également de réorienter votre enfant vers un spécialiste si nécessaire. N'hésitez pas à solliciter l'équipe médicale si vous avez des questions au sujet de cette consultation.

N'hésitez pas à solliciter l'équipe pour toute demande particulière, qui pourrait faire l'objet de dérogations exceptionnelles.

HCL
HOSPICES CIVILS DE LYON

CHARTE EUROPÉENNE DES DROITS DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

1. L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

2. Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

3. On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

4. Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

5. On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.
On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

6. Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

7. L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

8. L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

9. L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.

10. L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

NUMÉROS UTILES

- **Secteur A** (Chambres 1 à 5) : **04 27 85 57 48**
- **Secteur B** (Chambres 6 à 10) : **04 27 85 57 42**
- **Secteur C** (Chambres 11 à 15) : **04 27 85 59 32**
- **Secteur D** (Chambres 19 à 23) : **04 27 85 59 33**
- **Secteur E** (Chambres 16 à 18) : **04 27 85 59 35**
- **Secrétariat médical** : **04 72 12 97 35 / 04 72 12 97 37 / 04 72 12 97 36**
- **Cadres de santé** : **04 72 35 58 69 / 04 27 85 56 02**
- **Service social** : ligne directe de l'assistante sociale : **04 72 12 94 22**
- **Secrétariat** : **04 27 85 56 56**
- **Psychologue** : **04 72 12 95 61**

Si vous le souhaitez nous pouvons vous mettre en contact avec un interprète.
If you require any assistance an interpreter is at your disposal.
Se lo desiderate, è possibile di chiamare un inteprete.
Wenn sie wünschen, können wir sie mit einem Interpreten, inverbindung setzen.
إذا كنت لا تتكلم اللغة الفرنسية أو لا تفهمها يمكنك التوجه إلى الطاقم الطبيّ في الوحدة الموجود فيها للاستعانة بمترجم

L'équipe soignante vous remercie de votre compréhension et de votre précieuse collaboration.

Avec le soutien de

FONDATION HCL HOSPICES CIVILS DE LYON

www.fondationhcl.fr

Avec le soutien financier du groupe Adène

Allp, Apard et Oïkia sont membres du groupe adène

adène groupe

SUIVEZ LES HOSPICES CIVILS DE LYON SUR : chu-lyon.fr

© DMC HCL - PAO DN - photos : HCL, M. Breysse, Foiala MAJ 24.